



Veille Europe

Du 15 au 31 mars 2015

Sommaire

- Institutions européennes

- Italie - Union européenne : vers une relance du processus d'externalisation de l'asile ?
- Commission européenne – Europol : lancement d'un vaste programme de lutte contre les réseaux de passeurs
- Eurostat - HCR : les demandes d'asile dans l'UE ont très fortement augmenté en 2014
- La Commission européenne et les États membres envisagent l'utilisation de la force et de la rétention pour assurer le fonctionnement d'Eurodac

- Développements nationaux

- Ukraine – Russie : inquiétudes sur la situation humanitaire et sur le traitement des réfugiés et des déplacés internes

- En bref

- ECRE : constats alarmants dans les rapports actualisés AIDA sur la Bulgarie, la Pologne et la Hongrie
- Royaume-Uni : grève de la faim dans les centres de rétention
- Suisse : le pays veut accueillir 3 000 réfugiés syriens supplémentaires
- Commission européenne : 22 programmes nationaux approuvés au titre du FAMI et du FSI

La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne - FAMI

Institutions européennes

Italie - Union européenne : vers une relance du processus d'externalisation de l'asile ?

Angelino Alfano, le ministre de l'Intérieur italien a récemment [déclaré](#) souhaiter la création de centres de traitement des demandes d'asile dans les pays d'origine et de transit des migrants. Ces centres permettraient d'opérer une sélection avant même l'arrivée des personnes sur le sol européen et, selon M. Alfano, de réduire la pression qui pèse sur l'Italie notamment. Les pays concernés seraient notamment la Turquie, l'Égypte, le Liban et le Niger. Ces déclarations interviennent alors que le gouvernement italien n'a pas reconduit le dispositif Mare Nostrum, vaste et ambitieuse opération de surveillance et de sauvetage en mer qui a pris fin en novembre 2014. Si cette idée est une initiative italienne, elle gagne toutefois en popularité dans de nombreux autres pays européens comme la France, Malte et l'Allemagne.

À ce projet s'ajouterait une volonté [d'externaliser](#) les patrouilles en mer dont une partie serait déléguée à des pays tels que la Tunisie ou l'Égypte, notamment pour faire face aux très grandes difficultés qu'a la marine libyenne à surveiller ses côtes. Encore une fois à l'initiative de l'Italie, principal pays d'arrivée sur la route de la Méditerranée centrale, cette démarche a pour but d'aider les pays de transit à repérer et appréhender les navires proches de la rive Sud. Les migrants seraient alors soit autorisés à rester dans le pays de sauvetage, soit renvoyés dans leur pays d'origine. Comme le révèle une note [officiuse](#) présentée au Conseil des ministres européens « Justice et affaires intérieures », cette proposition pourrait être reprise à l'échelle européenne à l'avenir.

Pour plus d'information, l'article du EU Observer (en anglais) ainsi que l'article du Guardian (en anglais).
--

[Retour au sommaire](#)

Commission européenne – Europol : lancement d'un vaste programme de lutte contre les réseaux de passeurs

Le commissaire européen aux migrations Dimitris Avramopoulos a [annoncé](#) à l'occasion d'une visite au siège d'Europol à la Haye, mardi 17 mars, le lancement d'une équipe conjointe opérationnelle pour lutter contre les réseaux de passeurs qui agissent en Méditerranée, la *Joint Operational Team Mare* ([JOT MARE](#)). Cette équipe, qui sera pilotée par Europol en partenariat avec Interpol, Frontex et les forces de polices des États membres, aura pour but de renforcer la coordination entre les différents acteurs européens et le croisement d'informations diverses dans le but d'aider au démantèlement des réseaux.

Le lancement de cette cellule de renseignement indique l'importance croissante donnée par l'Union européenne à la lutte contre les réseaux de passeurs, lutte devenue en quelques années une priorité dans sa politique de contrôle de l'immigration irrégulière.

Cette annonce intervient moins d'une semaine après le démantèlement d'un important réseau multinational de passeurs en Grèce. La police grecque, en collaboration avec Europol, a en effet arrêté 16 personnes et a saisi plus de 280 passeports, de nombreux ordinateurs et véhicules ainsi que 64 000 euros en liquide. Selon Europol, les profits issus de ce réseau s'élèveraient à 7.5 millions d'euros, les candidats à la traversée entre la Grèce et la Turquie, puis au passage vers d'autres pays européens devant déboursier entre 4000 et 9000 euros par passage, en fonction de leur destination et des documents nécessaires. La plupart des victimes de ce réseau était des Syriens.

Pour plus d'information, consultez la [déclaration](#) du D. Avramopoulos ainsi que la [présentation](#) du JOT sur le site d'Europol.

[Retour au sommaire](#)

Eurostat - HCR : les demandes d'asile dans l'UE ont très fortement augmenté en 2014

Eurostat a publié vendredi 20 mars ses [premiers chiffres](#) concernant les demandes d'asile de l'année 2014. Selon ce document le nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne (UE) en 2014 aurait augmenté de 44% par rapport à l'année 2013, atteignant le nombre de 626 000 (soit une augmentation de 191 000 en 2014). Le nombre de Syriens demandant l'asile dans l'UE a particulièrement augmenté, passant de 50 000 demandes en 2013 à 123 000 en 2014, l'Allemagne et la Suède ayant reçu la grande majorité des demandes. Les deux autres nationalités les plus représentées parmi les demandeurs d'asile en 2014 sont les Afghans (plus de 41 000) et les Kosovars (environ 38 000).

Avec 202 000 demandeurs d'asile en 2014 c'est l'Allemagne qui compte le plus grand nombre de demandes, accueillant environ 32% des demandeurs d'asile en Europe. Cependant d'autres pays d'Europe font face à une augmentation bien plus forte du nombre de demandeurs en 2014 : l'augmentation en Allemagne était de 60%, alors qu'elle est de l'ordre de 105% au Danemark, de 126% en Hongrie et de 143% en Italie.

Ces chiffres sont révélateurs des très grandes inégalités de répartition des demandes d'asile en Europe puisque certains pays comme la France (- 5% selon Eurostat et - 1,2 % selon le HCR), Malte (-40%) ou la Pologne (-47%) voient le nombre de demandes baisser parfois drastiquement.

Concernant les décisions en première instance, 45% des demandes d'asile déposées dans les 28 Etats de l'UE obtiennent une réponse positive. En comparaison le pourcentage de décisions positives en France est d'environ 21.8%. La France se distingue également par les

nationalités qu'elle accueille le plus. En effet, contrairement aux tendances générales en Europe ce sont les Congolais, les Russes et les Bengalis qui y demandent le plus l'asile. Ce sont toutefois les Syriens, les Russes et les Sri lankais qui bénéficient du plus de réponses positives en première instance.

Dans un nouveau [rapport](#) sur les demandes d'asile dans les pays industrialisés paru le 26 mars, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en vient à des conclusions similaires, bien que les chiffres évoqués diffèrent quelques peu du fait des méthodes de calcul adoptées par les deux organismes. Ce rapport montre que les demandes d'asile sont également en augmentation en Amérique du Nord, celles-ci ayant augmenté d'environ 3 % au Canada et de 36 % aux Etats-Unis.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué](#) de Eurostat ainsi que le [rapport](#) du HCR.

[Retour au sommaire](#)

La Commission européenne et les États membres envisagent l'utilisation de la force et de la rétention pour assurer le fonctionnement d'Eurodac

L'ONG Statewatch a révélé le 10 mars que la Commission européenne et les États membres avaient entamé une discussion confidentielle sur les pratiques à mettre en place, telle que l'utilisation de la force et de la rétention, pour assurer l'efficacité d'Eurodac. Cette base de données d'empreintes digitales contribue notamment à déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile, dans le cadre du règlement Dublin.

En juillet 2014, la Commission européenne a soumis un questionnaire aux États membres pour connaître les lois et les pratiques concernant la prise d'empreintes digitales dans le cadre d'Eurodac. La Commission se basait sur le constat que de plus en plus de demandeurs d'asile et de migrants refusent de donner leurs empreintes. À partir des [résultats](#) obtenus, la Commission a ensuite rédigé en octobre 2014 un [document de](#) travail suggérant dix « bonnes pratiques » aux États membres pour respecter les obligations découlant du règlement Eurodac.

Le document suggère le recours à la rétention ou à la procédure accélérée pour les demandeurs d'asile refusant de coopérer et de donner leurs empreintes afin de vérifier leur identité. Il est indiqué que les personnes doivent être informées de leurs droits et de leurs obligations en tant que migrant irrégulier ou demandeur d'asile. La Commission souligne également qu'il peut être fait usage de la coercition sur les personnes refusant de coopérer, s'ils sont informés au préalable de la possibilité du recours à la force, opéré par des agents formés à l'usage proportionné de la force. L'usage de la coercition sur les personnes vulnérables doit être adapté à chaque cas, selon ce document.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) et l'[article](#) (en anglais) de Statewatch.

[Retour au sommaire](#)

Développements nationaux

Ukraine – Russie : inquiétudes sur la situation humanitaire et sur le traitement des réfugiés et déplacés internes

Dans un [communiqué](#) paru le 10 mars, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'inquiète de la situation humanitaire en Ukraine qui ne cesse de se détériorer, notamment de la situation des civils et plus particulièrement des 1,1 million de déplacés internes. La condition des réfugiés ukrainiens en Russie (au nombre de 542 800) est également particulièrement préoccupante. Dans une [interview](#) accordée au Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), Olga Tseytlina, avocate et représentante de la branche régionale du réseau des droits des migrants de Memorial à St Petersburg, souligne que les ONG locales sont sous la menace de deux projets de loi destinés à renforcer la législation déjà sévère contre les organisations recevant des fonds de l'étranger ou fournissant une aide à des citoyens de « pays agresseurs ». Parallèlement, de nombreuses associations ont été fichées comme « agents étrangers » par les autorités russes, mettant en danger le travail et la sécurité de ces équipes.

Ces projets de loi pourraient avoir un impact considérable sur la protection et l'accompagnement des réfugiés ukrainiens dont la situation en Russie est particulièrement instable. Forcés de faire leur demande d'asile loin des grandes villes de l'ouest du pays, leur liberté se retrouve rapidement contrôlée et entravée.

Toutefois, Mme Tseytlina note que la situation des réfugiés ukrainiens est meilleure que celles des autres demandeurs d'asile en Russie et que nombre d'entre eux bénéficient d'une protection temporaire.

Pour plus d'information, consultez le communiqué du HCR ainsi que l'interview d'Olga Tseytlina réalisé par ECRE.
--

[Retour au sommaire](#)

En Bref

ECRE : constats alarmants dans les rapports actualisés AIDA sur la Bulgarie, la Pologne et la Hongrie

Le [rapport](#) actualisé sur la Bulgarie dresse un constat alarmant de la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le pays. Le rapport qualifie 2014 comme « l'année intégration zéro » du fait de l'absence totale de mesures de soutien à l'intégration en leur faveur. Le rapport souligne aussi la discrimination dont sont victimes les demandeurs d'asile maghrébins et sub-sahariens quant à leur libération des centres de rétention et l'accès à la

protection internationale. Enfin, selon le rapport, 6 400 personnes fuyant la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan ont été refoulées à la frontière avec la Turquie en 2014.

Le [rapport](#) sur la Pologne souligne l'important taux de rejet des demandes d'asile des Ukrainiens. En effet les autorités polonaises estiment que l'ouest de l'Ukraine est une zone sûre où peuvent s'installer les déplacés internes du pays. Le rapport s'inquiète du renvoi de personnes vers la Grèce dans le cadre d'accords de réadmission et du passage de certains demandeurs d'asile devant les autorités consulaires de leur pays d'origine pour confirmer leur identité. Le rapport note aussi que la transposition des directives accueil et procédure va introduire une définition plus large des personnes vulnérables même si le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés ne considère pas le mécanisme d'identification en place satisfaisant.

La mise à jour du [rapport](#) sur la Hongrie met avant la persistance d'une absence de contrôle judiciaire effectif de la rétention des demandeurs d'asile et des migrants, ce qui constitue une violation du droit européen. Selon le rapport, les autorités hongroises n'affichent pas de volonté de changement de la situation. Les placements en rétention se font sans considération des circonstances individuelles, des vulnérabilités et des besoins spécifiques des personnes, et notamment des familles avec enfants. Le rapport souligne également la difficulté de la mise en œuvre du regroupement familial pour de nombreux réfugiés.

La base de données [AIDA](#) du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) regroupe des informations sur les procédures, l'accueil et la rétention des demandeurs d'asile dans 16 pays européens

Pour plus d'information, consultez les brèves pour la publication du rapport sur la Bulgarie , la Pologne et la Hongrie .

[Retour au sommaire](#)

Royaume-Uni : grève de la faim dans les centres de rétention

Des mouvements de protestation se répandent dans les centres de rétention au Royaume-Uni pour dénoncer les conditions de rétention, les pratiques du personnel ainsi que le système de rétention britannique. Des personnes retenues dans plusieurs centres du sud de [l'Angleterre](#) jusqu'en [Écosse](#) ont entamé une grève de la faim, et les cours des centres ont été occupées à plusieurs reprises. Des manifestations devant les centres ont également été organisées par diverses associations.

Les protestations sont liées à la publication d'un [rapport](#) de plusieurs parlementaires britanniques, le 3 mars, qui [met en cause](#) le système de rétention des demandeurs d'asile au Royaume-Uni ainsi que son utilisation à une fréquence disproportionnée et appelle à une réforme rapide de la rétention pour la limiter à une période de 28 jours. Le Royaume-Uni est

le seul État membre de l'Union européenne qui n'a pas de durée maximale fixée pour la rétention des étrangers.

Pour plus d'information, consultez l'article du [Independent](#) et l'[article](#) de Vice (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Suisse : le pays veut accueillir 3 000 réfugiés syriens supplémentaires

Le Conseil fédéral suisse a [annoncé](#) vendredi 6 mars que le pays était prêt à accueillir 3 000 réfugiés syriens sur une période de trois ans. Cet accueil sera organisé en deux parties : 2 000 personnes devraient venir dans le cadre d'un programme de réinstallation en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, et 1 000 autres personnes au titre de l'admission humanitaire. Un premier contingent de 1 000 personnes au plus sera accueilli en 2015, et le Conseil fédéral analysera de nouveau la situation en Syrie à l'automne.

Cette décision rentre dans le cadre de nouvelles mesures adoptées pour venir en aide aux victimes du conflit syrien, notamment le déblocage de nouveaux fonds pour l'aide humanitaire en Syrie et dans les pays limitrophes. Enfin, le Conseil fédéral suisse a appelé à une action coordonnée au niveau européen pour faire face à la crise des réfugiés syriens.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) du Conseil fédéral Suisse.

[Retour au sommaire](#)

Commission européenne : 22 programmes nationaux approuvés au titre du FAMI et du FSI

La Commission européenne a approuvé le 25 mars, 22 programmes nationaux pluriannuels au titre du Fonds Asile, migration et intégration (FAMI) et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) pour la période 2014-2020. Le budget total est d'environ 1,8 milliard d'euros. Le commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos a déclaré que *«la question de la migration figure parmi les dix priorités de l'actuelle Commission. Il est essentiel, pour le bien-être général de nos sociétés, d'avoir une politique migratoire efficace dans toutes ses dimensions.»*

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) et l'[infographie](#) de la Commission européenne.

[Retour au sommaire](#)